

L'actualité de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine N°10 - Février 2024

#### **INFOS EVENEMENTS**

Evènement la FDC 35 fête ses 100 ans!



# 1924-2024 : La FDC 35, 100 ans d'existence !

Pour l'occasion, nous vous invitons à venir passer un moment sur le site Fédéral afin de découvrir les associations du département à travers de multiples animations!

Une journée riche en découvertes pour les petits comme les grands!

Nous vous dévoilerons le programme dans quelques temps, alors restez connectés ...

# Rendez vous le 23 juin 2024 de 9h à 18h30 à la FDC 35

Maison de la chasse Lieu dit Beauregard 35630 SAINT SYMPHORIEN

i Restauration sur place

Contacts: <u>c.aubry@fdc35.com</u> / <u>a.devillard@fdc35.com</u>

Voir l'évènement

J'Aime la Nature Propre le 16 mars 2024! #JLNP

**VENEZ NOMBREUX!** 



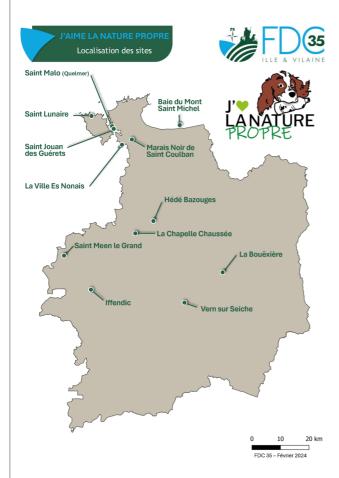
#### △M-1

Pour la première fois cette année, la @fdc\_35 organise l'opération "J'aime la Nature Propre" qui se déroulera le 16 mars 2024.

<sup>¬</sup>Vous trouverez ci-dessous les communes partenaires ainsi que les lieux de rendez-vous avec l'horaire.

Le but de ces journées est de lutter contre les dépôts sauvages de #déchets qui impactent durablement le territoire et les #écosystèmes, grâce à la mobilisation de tous les usagers de la #nature.

La référente fédérale: Maëva GEORGEAULT 06.33.60.91.33 / m.georgeault@fdc35.com



the second description of the second descrip	FD 35	OFB LANGUE
Où?	20 RDV?	Heure?
Hédé-Bazouges (Bazouges-sous-Hédé)	Place Jean-Christophe Benis, Bourg de Bazouges-sous-Hédé	9h le 16 mars
Iffendic	Mairie	9h le 16 mars
La Bouëxière	Mairie	9h le 16 mars
La Chapelle-Chaussée	Mairie	10h le 16 mars
La Ville-és-Nonais	Salle des associations	8h30 le 16 mars
Saint-Jouan-des-Guérets	Plage du Vallion, rue des Epinettes	8h30 le 16 mars
Saint-Malo (Quelmer)	Ancienne école de Quelmer	9h le 16 mars
Saint-Méen-Le-Grand	Mairie	9h30 et 10h30 le 16 mars
Saint-Lunaire	Parking de la Pointe du Nick	9h30 le 16 mars
Marais Noir de St-Coulban	Boulienne, Saint-Père- Marc-en-Poulet	9h le 16 mars
Vern-sur-Seiche	Villegast	9h le 16 mars
Baie du Mont-Saint- Michel	Maison de la baie, Le Vivier-sur-Mer	8h30 le 16 mars

#### **INFO FDC**

Assemblée Générale: rendez vous le 27 avril 2024 à Saint Gilles





Temps fort puisqu'il s'agit de vous dresser les différents bilans de notre activité et vous présenter les orientations, qui définissent le cadre de l'exercice de notre loisir pour la saison à venir, voire les prochaines.

La prochaine Assemblée Générale est prévue le 27 avril 2024 au Sabot d'Or à Saint Gilles.

Pensez d'ores et déjà à bien retourner vos timbres votes à la FDC 35!

Date limite de retour : 6 avril 2024

RAPPEL: chaque personne ayant aposé son timbre doit signer en face.
Personne ne peut signer à votre place sinon le timbre ne sera pas comptabilisé.

Par manque de signature le vote ne sera pas comptabilisé non plus.

**Documents consultatifs** 

Demande de plan de chasse 2024- 2025 (uniquement pour les adhérents territoriaux)

ATTENTION - Dernière année en version "papier"

pour les demandes de plan de chasse et cartes T qui seront à déclarer en ligne uniquement .

En 2025-2026

Toutes les correspondances se feront uniquement en ligne et par l'intermédiaire de l'adresse mail personnelle du Président /Représentant du territoire.





Uniquement pour les territoires déjà référencés à la FDC 35

Votre déclaration est modifiable jusqu'au 10 mars.

Pour les **nouveaux demandeurs**, vous pouvez retrouver tous les documents nécéssaires sur notre site internet : DOCUMENTHEQUE / DOCUMENTATION / PLAN DE CHASSE / DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Je fais ma demande en ligne

Je consulte les documents

RAPPEL : Vous devez réaliser votre demande de plan de chasse 2024-2025 avant le 10 mars 2024.

Pour toute demande ou rendez-vous, merci de vous adresser auprès de votre technicien de secteur.

#### **Carte secteurs techniques**







N'hésitez pas à contacter votre référent David TANNOUX 06 89 30 62 25.

Unités de gestion 18, 20, 21, 22, 23, 24, 27 et 28 N'hésitez pas à contacter votre référent Franck DROUYER 06 80 20 31 26.

Unités de gestion 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 19

N'hésitez pas à contacter votre référent Nicolas HAIGRON 06 89 30 62 18.

Unités de gestion 12, 13, 14, 15, 16, 17, 25 et 26

Je contacte le référent par mail

Je contacte le référent par mail

Je contacte le référent par mail

Retour des bracelets grand gibier > 15 avril 2024



Merci de nous transmettre au plus vite **TOUS** vos Bracelets/CartesT sanglier non utilisés.

#### Rappel:

Pour bénéficier d'un échange de bracelets lors de vos attributions 2024-2025, vous devez avoir restitué TOUS les bracelets non utilisés avec les cartes T avant le 15 avril 2024 dernier délai (par courrier ou à l'accueil de la FDC35).

Prolongation de la chasse du sanglier avril / mai 2024

Chers Adhérents,

Les textes réglementaires du 28 décembre 2023 permettent l'extension de la période de chasse du sanglier aux mois d'avril et mai. Le tir est permis sur les parcelles déclarées à la PAC, ensemencées ou prévues en ensemencement. Un arrêté préfectoral pour chaque territoire souhaitant bénéficier de cette mesure, pour la période du **1er avril au 31 mai 2024**, sera nécessaire.

L'ensemble des démarches sont à effectuer de manière dématérialisée :

- Votre demande en ligne
- Votre compte rendu obligatoire sous 48h après le prélèvement.

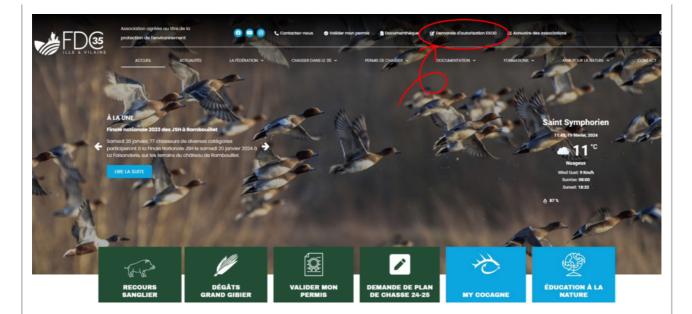
Cette mesure doit avoir pour effet de limiter les dégâts sur les cultures en cette période de semis et de soulager le monde agricole.

Par conséquent, nous vous invitons à effectuer cette démarche le plus rapidement possible pour pouvoir intervenir dès le 1er avril 2024.

Vous recevrez un mail vers le 20 mars qui vous permettra de faire cette demande (formulaire prérempli avec les références adhérent) et avec plus de précisions sur les modalités.

Durant cette période, pas de bracelet mais compte rendu obligatoire en ligne sous 48h.

Demande d'autorisation ESOD (espèces suceptibles d'occasioner des dégâts)



La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 35), La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine (FDC 35), vous proposent un service en ligne simplifié pour la demande d'autorisation de tirs d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Corneilles, Corbeaux et Renards.

Vous pourrez le retrouver en haut de la page d'accueil (Autorisation ESOD) sur le site de la Fédération dans les rubriques DOCUMENTATION / DECLARATION / Les Opérations de régulation des nuisibles

Pensez à informer votre entourage en faisant circuler ce mail.

Je fais ma demande en ligne

Rappel des modalités

### Information prélèvement et recours sanglier

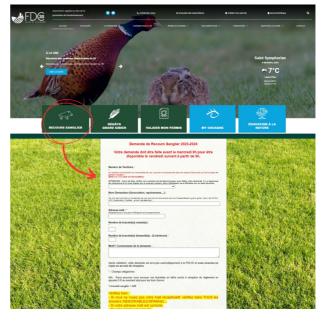


Information prélèvements au 22 février 2024 :

Aujourd'hui 5093 prélevés dont 1017 de moins de 25 kg

Année N-1 (2023) à la même date 4397 prélevés

Soit un taux de prélèvement de + 16% par rapport à 2023 à la même date.



Demande de Recours Sanglier 2023-2024

Votre demande doit être faite avant le mercredi 9h pour être disponible le vendredi suivant à partir de 9h.

Article : répartition nationale des prélèvements

Je demande un recours sanglier

Retour des carnets de prélèvements bécasse



## NE PAS OUBLIER!

Pensez à retourner votre carnet de prélèvement à la FDC dans les meilleurs délais afin de permettre son enregistrement.

Vous pouvez aussi le déposer à l'accueil de la FDC ou bien dans la boîte aux lettres.

Même en l'absence de prélèvement, le retour du carnet est obligatoire.

Comme indiqué dans l'arrêté général 2023-2024 :

"[...] la tenue à jour du carnet à chacun des prélèvements et la restitution de celui-ci à la FDC avant le 15 mars 2024, sont obligatoires [...]".

Si vous utilisez l'application "ChassAdapt" via votre téléphone, alors aucune formalité, tout s'enregistre automatiquement.



Opérations « Baguages Canards » dans le Marais Noir de St Coulban.









34 canards capturés: 1 pilet, 1 souchet et 32 sarcelles d'hiver, sans oublier les 5 bécassines.

Durant deux nuits consécutives, les techniciens de la FDC35 ont réalisé la capture de canards à l'aide de filets. Une fois capturé, chaque individu est identifié par une bague

métallique numérotée, puis différentes mesures biométriques sont notées comme le poids, le sexe, l'âge, tarse, aile. Tous les oiseaux sont relâchés ensuite.

L'objectif principal du baguage est de connaître le déplacement des canards sur leur voie migratoire.

Explications en vidéo

#### INFO NATIONALE

Salon de la chasse : rendez vous du 22 au 25 mars 2024!



En savoir plus

Idée recette



Je regarde la recette!

## Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Lieu-dit Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20 fdc35@fdc35.com

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

La FED'NEWS vous a plu ? Alors n'hésitez pas à la partager!



© 2024 FDC35. All right reserved. Tous droits réservés Newsletter réalisée par la FDC35 - Photographie © D.GEST // Photographie © C.AUBRY

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien : <u>Veuillez me retirer de votre liste de diffusion</u>